

**L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, en comparaison internationale. Ils ont tendance à se détériorer ces dernières années en collège et au lycée général et technologique, où l'on compte en moyenne 25 et 29 élèves par classe à la rentrée 2015.**

**L**ES ÉLÈVES des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne meilleurs que ceux des pays comparables. Pour l'année 2014, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (en équivalent temps plein) s'établit ainsi à 12,9 en France, soit légèrement moins qu'en Allemagne et nettement moins qu'au Royaume-Uni, à 15,8 (figure 13.4).

Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique (figure 13.1). Vers 1990, les classes de lycées comptaient 30 élèves, en moyenne, contre 24 pour les collèges, et 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières rentrées, la taille moyenne des classes s'élève dans le second cycle général et technologique (29,2 à la

rentrée 2015). Elle reste relativement stable en collège et en second cycle professionnel (respectivement 25,1 et 18,9).

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne lui-même que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré car plus d'un tiers des heures d'enseignement sont assurées en groupe et non en classe entière (tableau 13.2), avec des disparités selon le type de formation : dans les collèges du public, une heure d'enseignement sur cinq s'effectue en groupe contre environ une heure sur deux dans les lycées.

L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient dispensés en classe entière ou en groupe. En collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions. En 2015, le E/S s'élève à 21,9 élèves dans le secteur public toutes formations confondues. Il est plus faible lorsque les enseignements sont dispensés dans des structures de petite taille, comme c'est le cas dans le second cycle professionnel où près d'un cinquième des heures sont effectuées devant 10 élèves ou moins (figure 13.3). À l'inverse, c'est en CPGE que le E/S est le plus élevé, un tiers des heures étant assurées devant des structures de plus de 35 élèves. ■

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur, pour le seul enseignement public, est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du nombre d'élèves par classe (taille des classes), en raison notamment des obligations réglementaires de service des enseignants (ORS) ; pour la plupart d'entre eux, elles s'élèvent à 18 heures de service hebdomadaire dans l'établissement, et sont donc inférieures au volume horaire des enseignements par classe. Contribuent aussi à cet écart le fait que l'ORS n'est pas exclusivement dédiée à l'enseignement en classe, mais également à des missions hors enseignement, ainsi que l'existence d'enseignants remplaçants, mobilisés en cas d'absences.

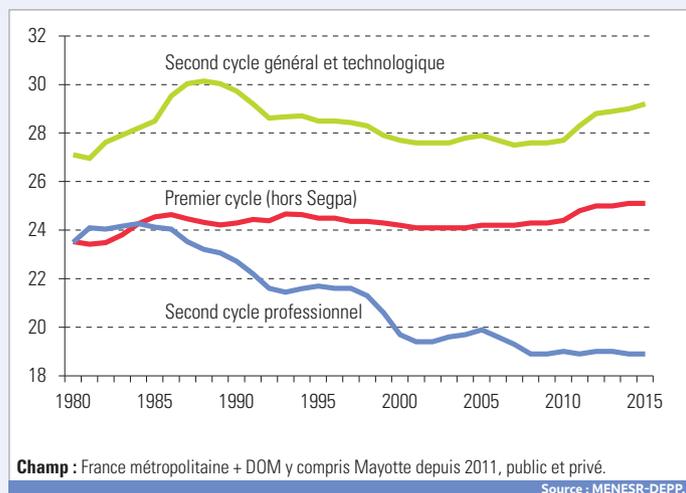
La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun). Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements. E/D : nombre moyen d'élèves par division. E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E / S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure.

# Les conditions d'accueil dans le second degré

## 13.1 – Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2015)

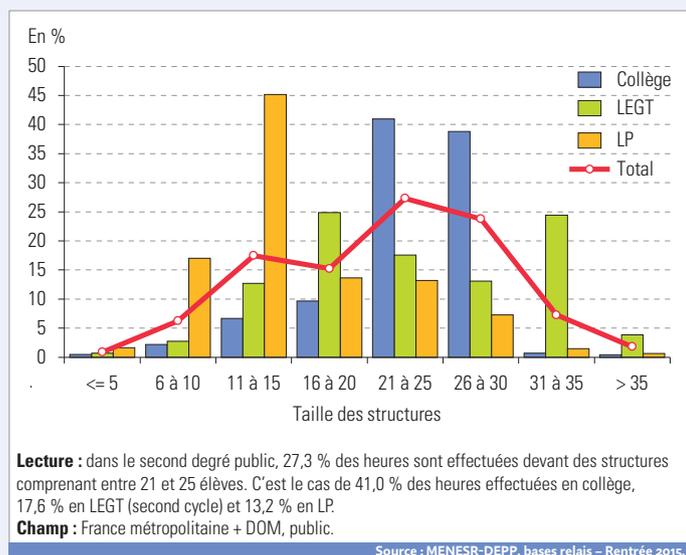


## 13.2 – Taille des structures par type de formation à la rentrée 2015

Type de formation	E/S	% 10 élèves ou moins	% + de 35 élèves	% heures en groupe
Collège	23,6	2,7	0,4	19,5
Segpa	12,4	32,8	0,2	26,8
Lycée professionnel	15,9	18,6	0,6	50,5
LEGT <sup>1</sup>	24,3	3,5	3,9	54,6
CPGE	28,4	7,6	33,0	47,6
STS	19,2	10,0	1,9	42,0
<b>Total</b>	<b>21,9</b>	<b>7,1</b>	<b>1,8</b>	<b>35,5</b>

**1.** Second cycle général et technologique.  
**Lecture :** au collège, 2,7 % des heures sont effectuées devant des structures de 10 élèves ou moins et 0,4 % devant des structures de plus de 35 élèves ; 19,5 % des heures sont effectuées en groupes.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, public.  
Source : MENESR-DEPP, bases relais – Rentrée 2015.

## 13.3 – Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation à la rentrée 2015



## 13.4 – Nombre d'élèves par enseignant (équivalent temps plein) dans le second degré (2014)

